



Récompense bien propre - construction travail en industrie

Par aceituna

Bonjour,

Divorcée pour faute aux torts exclusifs de mon ex depuis de nombreuses années mon ex demande la liquidation de la communauté :

Durant notre mariage, mes parents m'ont fait donation d'un terrain.

Nous avons fait un prêt uniquement pour l'achat du matériel servant à la construction d'une maison. Cette maison a été construite en grande partie par mon père, mon époux servant de manoeuvre.

Le prêt a été remboursé en partie par la communauté.

La récompense sera-t-elle calculée sur la valeur (plus value) de la maison (déduction faite du prix du terrain) et au prorata des remboursements effectués par la communauté ?

ou alors :

La récompense sera calculée uniquement sur le montant du prêt (au prorata des remboursements effectués par la communauté ?

J'ai cru comprendre que plus-value procurée par l'activité d'un époux ou de tiers non rémunérés n'ouvre pas droit à récompense, donc on ne doit pas tenir compte de la valeur de la maison ?

Merci de m'éclairer.